



## Organisation des secours face un attentat de type NRBC, mettant en œuvre des matières radioactives

## Philippe SANS

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute Garonne CSP Toulouse Lougnon 5 rue Jean Aillet – 31000 Toulouse philippe.sans@sdis31.fr

Le contexte géopolitique mondial, ainsi que les différentes attaques à caractère terroriste dont la France a dû malheureusement subir les conséquences, ont amené les pouvoirs publics à mettre en place une organisation des secours. En parallèle à la réponse aux attaques dites de tueries de masse (attaques du Bataclan ou de Nice ...), une réponse à des attaques de type NRBC (Nucléaire Radiologique Biologique et Chimique) est également mise en œuvre sur tout le territoire français. Il existe ainsi des organisations de réponse pour faire face à une attaque chimique de type Sarin ou Ypérite, mais également face à la dispersion de radionucléides au moyen d'une bombe sale par exemple. Seule cette dernière sera détaillée dans ce résumé et cette présentation.

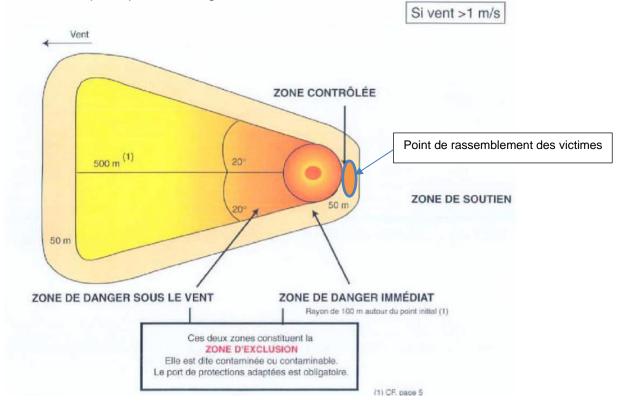
La base réglementaire de l'organisation des secours est la circulaire 800 rédigée par le secrétariat général de la défense et la sécurité nationale. L'objectif est la préservation et le sauvetage des vies humaines, tout en favorisant le travail interservices : Sapeurs-Pompiers, Police, Gendarmerie, SAMU, ARS, centre hospitaliers, IRSN... Ainsi en premier lieu, un zonage va devoir être établi par les Sapeurs-Pompiers en partenariat avec les forces de l'ordre. On distinguera :

- La zone d'exclusion : d'une longueur de 500 m, elle correspond à la zone contaminé ou potentiellement contaminable. Les intervenants devront être obligatoirement protégés par une tenue étanche avec masque filtrant.
- La zone contrôlée : d'une largeur de 50m, elle permettra de procéder au regroupement des victimes, de procéder également à la décontamination primaire et au déshabillage. Les intervenants sont également en tenues étanche avec masque filtrants.
- La zone de soutien : située à l'opposé du vent et destinée à recevoir les unités mobiles de décontamination, le poste médical de l'avant. Les intervenants ne disposent pas de protection particulière.





## Schéma de principe du zonage NRBC :



Dans cette organisation, l'ensemble des victimes ou des impliqués doit passer au niveau de la chaine de décontamination mobile (douches), afin d'être décontaminés. Les débits des chaines étant limités, un trop grand nombre de personnes entrainerait une attente incompatible avec une bonne distribution des secours. Ainsi, est prévu entre la zone de rassemblement des victimes et la douche, des portiques de contrôle de contamination afin de n'envoyer à la décontamination fine, que des victimes contaminées. L'implantation de ces portiques doit se faire impérativement au bruit de fond, compte tenu de la sensibilité des détecteurs Gamma.

Ce tri radiologique est effectué au moyen d'un portique mobile, pouvant fonctionner selon deux configurations en fonction du radionucléide à détecter et/ou du niveau de contamination des victimes :

- Mode passage : les victimes ne s'arrêtent pas lors du passage dans le portique, comme un détecteur de métaux à l'aéroport. Ce mode de fonctionnement n'est possible que pour la détection de rayonnements Gamma avec une énergie supérieure à 60 keV et avec une activité suffisante. La détection est assurée au moyen de deux scintillateurs plastiques de 10 litres. Objectif de cette configuration : détection d'un grand nombre de personnes en peu de temps.
- Mode entrée attente : les victimes doivent s'arrêter dans le portique pour une détection au niveau du torse, des pieds, du visage et des mains. Cette





détection est possible par la combinaison de 9 sondes : deux sondes Gamma (poteaux du portique), sondes X et Béta mous. Cette combinaison permet une détection des différents rayonnements, ainsi que des énergies variées (jusqu'à 5 keV sur la sonde X). Pour information, la détection du rayonnement Alpha est obtenue par la détection d'un rayonnement X obtenu par réarrangement électronique dans le vinyle de protection des sondes. Objectif de cette configuration : détection de radionucléides avec une activité faible ou émetteurs de photons Gamma avec une énergie inférieure à 60 keV.

Grâce à cette organisation, les victimes arrivant dans les centres hospitaliers ou les cliniques, ne sont pas contaminées radiologiquement. Toutefois, en parallèle, les établissements de soins doivent prendre des mesures afin d'accueillir des victimes contaminées qui se présenteraient spontanément à l'entrée des urgences.

Le schéma ci-dessous représente une organisation type des portiques et de la chaine de décontamination fine.

